



## RÉUNION VIRTUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2 décembre 2024 | 13 h à 14 h HE

### PROCÈS-VERBAL

#### 1. ACCUEIL

Présents : Claire Carver-Dias, présidente  
David Bedford, administrateur  
Ava Hill, administratrice  
Greg Maychak, administrateur  
Carlene Variyan, administratrice  
Keith Gillam, trésorier  
Karen Hacker, administratrice  
Patrick Kenny, administrateur  
Myles Spencer, administrateur  
Robert Law, porte-parole des athlètes

Invités : Rick Powers

Personnel : Brian MacPherson, chef de la direction Kelly Laframboise, rapporteuse

Absent : Trevino Betty, administrateur

La présidente a déclaré la réunion ouverte à 13 h (HE), le quorum étant atteint. Tous les participants ont été accueillis et une reconnaissance du territoire a suivi.

#### 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Motion proposée par Keith Gillam; appuyée par Greg Maychak**

« Que l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié. »

**APPROUVÉE.**

#### 3. RÉOLUTIONS EN BLOC

**Motion proposée par Patrick Kenny ; appuyée par Myles Spencer**

« En l'absence d'objections, les résolutions en bloc ont été approuvées à l'unanimité. Les résolutions en bloc incluent les résolutions suivantes : 3.1 Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du 14 décembre 2023 et du 10 mai 2024 ; 3.2 Ratification des votes par courriel, le 23 février 2024; Approbations de politiques : Politique de gestion du risque et Politique d'équité, de diversité et d'inclusion, le 6 mars 2024 ; Approbation du mandat du Conseil des athlètes et du Comité des candidatures et des élections le 5 avril 2024, et ; 14 mai 2024 Lauréats des Prix du sport du Commonwealth du Canada (Emily Metituk / Andrew Pipe) ; et 3.3. Certificat de conformité, jusqu'au 31 août 2024. »

**APPROUVÉE.**

#### 4. FINANCES

##### 4.1 Approbation des états financiers audités de 2023-2024

La présidente a mentionné qu'il s'agit de la dernière réunion du conseil du trésorier et l'a remercié pour son excellent travail dans ce rôle important.



- Le trésorier a rapporté que CSC a reçu une autre opinion favorable de ses états financiers. L'auditeur n'a pas décelé de transactions inhabituelles, d'estimations comptables déraisonnables et qu'aucun désaccord n'a été noté entre l'auditeur et CSC. CSC a entamé l'exercice fiscal 2023-2024 avec un déficit budgétaire approuvé de 90 000 \$ et a terminé l'exercice avec un surplus de 79 500 \$, qui s'explique par :
  - Une gestion serrée des dépenses totales inférieure au budget
  - Un paiement de 50 000 \$ reçu d'AB2030 pour des coûts reliés à la candidature
  - Des revenus d'intérêt plus élevés en raison de meilleurs taux d'intérêt (30 000 \$)

**Motion proposée par Keith Gillam ; appuyée par Greg Maychak**

« Que les états financiers audités de 2023-2024 soient approuvés tels que présentés. » **APPROUVÉE.**

#### 4.2 Approbation du plan de travail et du budget de 2024-2025

Le trésorier a présenté le budget de 2024-2025 avec les commentaires suivants :

- Prend pour hypothèse que les JdC de 2026 ont lieu à Glasgow. Si les JdC de 2026 sont annulés, CSC perdra la majorité de ses revenus car ils sont directement liés à l'envoi d'une délégation canadienne aux Jeux du Commonwealth.
- Propose un déficit de 158 000 \$, principalement dû à la perte de la commandite de \$175 000 de PCL cette année.

CSC continuera de tout mettre en œuvre pour trouver de nouvelles sources de financement additionnelles pour l'exercice fiscal et au-delà. Nous travaillons actuellement sur :

- l'obtention des contributions gouvernementales restantes de 650 000 \$ de la candidature d'Alberta 2030
- Sport Canada qui « modernise » son programme de subventions. Ceci pourrait (ou ne pas) fournir davantage de financement pour CSC. Toutefois, Sport Canada a déclaré qu'il n'y aurait aucun nouveau financement pour le sport en 2025-2026.
- Le budget est un document de travail qui est examiné et mis à jour tout au long de l'année, avec l'approbation du conseil d'administration, à mesure que de nouvelles informations se présentent.

**Motion proposée par Keith Gillam ; appuyée par Greg Maychak**

« Que le plan de travail et le budget 2024-2025 de CSC soit approuvé tel que présenté » **APPROUVÉE.**

## 5. AFFAIRES DU CONSEIL

### 5.1 Approbation des modifications proposées aux règlements administratifs

La présidente du comité consultatif de gouvernance de CSC a expliqué le contexte des modifications proposées aux règlements administratifs.

La révision prévue de la politique de prise de décision par courriel de CSC a révélé un besoin de réexaminer les règlements administratifs dans le cadre de la prise de décision par courriel. Le comité a aussi noté l'absence de droit accordé dans les règlements administratifs pour la participation des administrateurs aux réunions par voie de communication électronique.



La Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif appuie et permet ces mesures si les règlements administratifs des organisations le permettent également. Présentement, les règlements administratifs de CSC sont muets à cet égard. Le comité consultatif de gouvernance de CSC recommande deux modifications aux règlements administratifs pour aborder ces questions. Ces modifications aux règlements administratifs peuvent être proposées par le conseil d'administration par résolution ordinaire, pourvu qu'elles soient ratifiées par les membres par la suite, à l'occasion de la prochaine assemblée des membres.

**Motions proposées par Karen Hacker ; appuyées par Dave Bedford**

« Que les motions suivantes

**6.1.1 Participation aux réunions**

Nonobstant la section 6.1 et sujet au consentement explicite ou raisonnablement implicite de tous les administrateurs, n'importe lequel ou laquelle ou tous les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité d'administrateurs par voie téléphonique, électronique ou tout autre moyen de communication qui permet à tous les participants de communiquer adéquatement entre eux au cours de la réunion. Les administrateurs qui participent ainsi à la réunion seront réputés y être présents.

**6.6 Décisions par consensus**

Nonobstant l'article 6.4, les administrateurs peuvent prendre toute décision par consensus sans la tenue d'une réunion, incluant une décision devant être prise par vote, sauf une décision prise :

- a) par une résolution dont on fait référence au paragraphe 182(1) de la Loi ;
- b) par résolution spéciale ; ou
- c) par un vote, lorsqu'un consensus ne peut être atteint.

Aux fins de ces règlements administratifs, un consensus signifie une décision unanime de tous les administrateurs avec droit de vote, et où aucun des administrateurs n'a **expressément** souhaité renvoyer la question devant faire l'objet d'un consensus à un vote lors d'une réunion. Une décision par consensus peut être sollicitée et un consensus peut être obtenu par voie électronique, pourvu que tous les administrateurs aient accès aux **mêmes** renseignements pertinents qui appuient la décision. Lorsque le consensus ne peut être atteint par communication électronique, la question sera soumise à un vote lors d'une réunion. **Les décisions par consensus prennent effet à la date expressément incluse dans une telle décision ou s'il n'y a pas de date fournie, à la réception du consensus.** Les résultats de toutes les décisions pour lesquelles on sollicite un consensus par voie électronique seront notées au procès-verbal de la prochaine réunion du conseil d'administration ou du comité, **accompagnés de la date d'entrée en vigueur de telles décisions.** Une décision prise par consensus en vertu de cet article sera réputée satisfaisante aux exigences prévues par ces règlements administratifs pour la tenue d'un vote.

ET



Il est résolu que la politique relative au processus décisionnel par courriel (la « politique ») soit abrogée.

Il est résolu que toute décision des administrateurs, prise lors d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité, avant cette motion par consensus soit ratifiée et approuvée, en conformité avec cette politique.

Il est résolu que toutes décisions ou résolutions du conseil d'administration, prises lorsqu'un ou plusieurs des administrateurs participaient à la réunion à laquelle une décision a été prise par toute forme de communication électronique, soit ratifiée et approuvée.

soient approuvées telles que proposées. »

**APPROUVÉE.**

## 5.2 Approbation de politiques

### Politique de réunion à huis clos

Le comité consultatif de gouvernance de CSC a examiné la politique de réunion à huis clos. Aucune modification importante n'y a été apportée mais le comité recommande qu'on ajoute également les comités à la politique.

**Motion proposée par Myles Spencer ; appuyée par Rob Law**

« Que les modifications à la politique de réunion à huis clos soient approuvées telles que présentées. »

**APPROUVÉE.**

### Politique en matière de conflit d'intérêt

CSC a reçu une faible note sur son bulletin de gouvernance du CFRS de Sport Canada dans le contexte des conflits d'intérêt. Le sentiment du comité consultatif de gouvernance était que l'inclusion des conflits d'intérêt au sein de la politique globale en matière de conduite reléguait l'enjeu des conflits d'intérêt au bas des priorités pour CSC. Dans cette perspective, le comité consultatif de gouvernance de CSC recommande une politique distincte pour les conflits d'intérêt, devant être signée annuellement par tous ses membres.

La politique en matière de conflits d'intérêt proposée a été élaborée à l'aide de plusieurs modèles d'ONS/OMS, adaptés pour répondre aux besoins particuliers de CSC.

**Motion proposée par Myles Spencer ; appuyée par Carlene Variyan**

« Que la politique en matière de conflit d'intérêt soit approuvée telle que présentée. » **APPROUVÉE.**

## 5.3 CSC signataire de la déclaration pour les peuples autochtones

Un bref résumé des activités pour parvenir à l'élaboration d'une déclaration pour les peuples autochtones a été fourni. Les membres de la CGF ont approuvé la Déclaration à l'Assemblée générale



de 2023 de la CGF, pour ensuite être circulée aux gouvernements à l'occasion de la 11<sup>e</sup> réunion des ministres des sports du Secrétariat des pays du Commonwealth pour éventuellement être mise en lumière à la prochaine réunion des Chefs de gouvernement des pays du Commonwealth (CHOGM).

La déclaration inclut dix (10) appels à l'action et la CGF recrute présentement des signataires.

Le conseil d'administration avait des questions et des préoccupations au sujet de la capacité de CSC d'agir dans le cadre des appels à l'action. De plus amples discussions auront lieu lorsque les questions, les préoccupations et les implications sont éclaircies.

**6. VARIA**

Aucun item pour discussion.

**7. SÉANCE À HUIS CLOS**

Aucune discussion à huis clos n'était nécessaire.

**8. AJOURNEMENT**

En l'absence de questions, commentaires ou préoccupations supplémentaires, la réunion a été déclarée levée à 13 h 59 HE.

Approuvé et dûment signé :

Claire Carver-Dias, présidente



2 décembre 2024

Date :